conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830



Date de révision : 07/12/2015 Version 15.3

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit : 943

Nom du produit : Butanol au bleu de bromophénol

Numéro d'enregistrement Ce produit est un mélange - numéro d'enregistrement REACH : voir

REACH: paragraphe 3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

Utilisations identifiées : Réactif pour analyses

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Laboratoires Dujardin-Salleron 37210 Noizay France Tél. +33 (0)2 47 25 58 25

courriel: info@dujardin-salleron.com - site: www.dujardin-salleron.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence INRS: +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance/du mélange

Classification (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Liquide inflammable, catégorie 3, H226

Toxicité aigüe, catégorie 4, voie orale, H302

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, H335 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, H336

Irritation cutanée, Catégorie 2, H315

Lésions oculaires graves, catégorie 1, H318

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnés dans ce chapitre, voir section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Conserver à l'écart de la chaleur.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P313 Consulter un médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit : 943

Nom du produit : Butanol au bleu de bromophénol



V 15.3

2.3 Autres dangers

Le mélange ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

Nature chimique : Solution
3.1 Substance : non applicable

3.2 Mélange

Composants dangereux (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Nom Chimique (Concentration):

Alcool butylique primaire (N butanol) (≤ 100%)

Cette substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

N°CAS	N° CE	N° REACH	Classification
71-36-3	200-751-6	01-2119484630-38-XXXX	Liquide inflammable, catégorie 3, H226 Toxicité aigüe, catégorie 4, voie orale, H302 Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique, Catégorie 3, H335 Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique, Catégorie 3, H336 Irritation cutanée, Catégorie 2, H315 Lésions oculaires graves, catégorie 1, H318

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnés dans ce chapitre, voir section 16

Composants non dangereux (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Nom Chimique (Concentration):

Bleu de bromophénol (≈ 0,1%)

N°CAS	N° CE	N° REACH	Classification
76-59-5	200-971-2	-	Substance non classée comme dangereuse selon la législation de l'Union Européenne

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin En cas de contact avec la peau: rincer abondamment à l'eau. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau. Consulte immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion: attention lors du vomissement. Danger d'aspiration! Tenir les voies respiratoires libres. Possibilité de défaillance pulmonaire après aspiration de vomissures. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Effets irritants, Toux, détresse respiratoire, Insuffisance respiratoire, Somnolence, Vertiges, narcose, ivresse, Nausée, Vomissements, troubles cardio-vasculaires, somnolence, troubles du système nerveux central

4.3 Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit : 943

Nom du produit : Butanol au bleu de bromophénol



V 15.3

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

En cas d'échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés. *Information supplémentaire*

Porter les récipients hors de la zone de danger, refroidir à l'eau. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes : Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Eviter le contact avec le mélange. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Évacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Conseil pour les secouristes:

Equipement de protection, voir section 8.

6.2 Protection pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Risque d'explosion.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Obturer les siphons. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10). Ramasser avec un matériau absorbant et neutralisant par exemple le Trivorex ® (PREVOR). Evacuer pour l'élimination. Nettoyer la zone contaminée.

6.4 Indications diverses

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette

Travailler sous une hotte. Ne pas inhaler le mélange. Dégagement de vapeur/éviter les aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Température de stockage : sans limites.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir scénario d'exposition dans l'annexe de cette fiche de données de sécurité.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit : 943

Nom du produit : Butanol au bleu de bromophénol



V 15.3

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

n-Butanol (71-36-3)

Base Valeur		Valeurs limites seuil	Remarques		
VLEP Valeur Limite Court Terme		50 ppm 150 mg/m ³	Limite indicative		
Dose dérivée sans effet (DNEL)					
DNEL travailleurs, long terme		Effets locaux	par inhalation	310 mg/m ³	
DNEL consommateur, long terme		Effets locaux	par inhalation	55 mg/m³	
DNEL consommateur, long terme		Effets systémiques	par voie orale	3.125 mg/kg poids corporel	

Procédures recommandées de contrôle

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

Concentration prédite sans effet (PNEC)

n-Butanol (71-36-3)

	Eau douce	Sédiment d'eau douce	Eau de mer	Sédiment marin	Dégagement intermittent d'eau	Station d'épuration des eaux usées	Sol
ĺ	0,082 mg/l	0,178 mg/kg	0,0082 mg/l	0,0178 mg/kg	2,25 mg/l	2476 mg/l	0,015 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle

Voir section 7.1.

Mesures de protection individuelle

Porter un vêtement de protection pour produits chimiques approprié, pourvu d'un marquage CE.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

contact total : Matière des gants : Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant : 0,38 mm Temps de pénétration : > 480 min

contact par éclaboussures Matière des gants : Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant : 0,11 mm
Temps de pénétration : > 480 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374

Autre équipement de protection

Tenue de protection antistatique ignifuge

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols

Type de filtre recommandé : A-(P2)

L'entreprise doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit : 943

Nom du produit : Butanol au bleu de bromophénol



V 15.3

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Risque d'explosion.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme liquide.

Couleur jaune orangé.

Odeur éthanolique.

Seuil olfactif 0,004 – 48,7 ppm
pH 7 à 10 g/l à 20°C.

Point de fusion -89 °C.

Point d'ébullition 116-118°C à 1013 hPa.

Point éclair 34 °C.

Taux d'évaporation pas d'information disponible. Inflammabilité (solide, gaz) pas d'information disponible.

Limite d'explosivité, inférieure 1,4 % (V).

Limite d'explosivité, supérieure 11,3 % (V).

Pression de vapeur 6,7 hPa à 20°C.

Densité de vapeur relative 2,6 à 20°C.

Densité relative 0,81 g/cm³ à 20°C Hydrosolubilité soluble à 20°C. Coefficient de partage n- octanol/eau log Pow : 0,88.

Température d'auto-inflammabilité pas d'information disponible.

Température de décomposition pas d'information disponible.

Viscosité, dynamique 2,95 mPa.s à 20°C.

Propriétés explosives non classé parmi les explosifs..

Propriétés comburantes non

9.2 Autres données

Température d'inflammation 340°C (méthode DIN 51794)

Densité apparente : aucune donnée disponible

Indice de réfraction aucune donnée disponible

Constante de dissociation aucune donnée disponible

Tension de surface aucune donnée disponible

Constante d'Henry aucune donnée disponible

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable pendant 2 ans, dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec :

oxydants forts, chrome(VI) oxyde.

Réactions exothermiques avec :

métaux alcalins, métaux alcalino-terreux, aluminium, réducteurs forts, chlorures d'acide.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit : 943

Nom du produit : Butanol au bleu de bromophénol



V 15.3

10.4 Conditions à éviter

Chauffage

Une zone à partir d'env. 15 Kelvin sous le point d'inflammation est considérée comme critique.

10.5 Matières incompatibles

Caoutchouc, matières plastiques diverses.

10.6 Produits de décomposition dangereux

aucune donnée disponible

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mélange

Toxicité aiguë par voie orale

Absorption

Symptômes: Nausée, Vomissements, Danger d'aspiration en cas de vomissement, Possibilité de

défaillance pulmonaire après aspiration de vomissures.

DL50 rat: 790 mg/kg (RTECS) Toxicité aiguë par inhalation

Absorption

Symptômes: irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire, Conséquences possibles : lésion

des voies respiratoires.

CL50 rat > 18 mg/l, 4 h (IUCLID) LCLO homme: 0,08 mg (IUCLID) Toxicité aiguë par voie cutanée DL50 lapin : 3.400 mg/kg (RTECS)

Effet irritant et caustique Irritation de la peau

Le mélange provoque une irritation cutanée.

Lapin, résultat : irritations (IUCLID)

Irritation des yeux

Le mélange provoque des lésions oculaires graves.

Lapin, résultat : fortes irritations (OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Aucune donnée disponible

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancérogénicité Aucune donnée disponible

Mutagénicité / Génotoxicité

Test de Ames

Salmonella typhimurium Résultat: négatif (IUCLID)

Toxicité pour la reproductionAucune donnée disponibleTératogénicitéAucune donnée disponibleDanger par aspirationAucune donnée disponible

11.2 Informations supplémentaires

En cas d'absorption : troubles du système nerveux central, vertiges, ivresse, chute de tension, troubles cardio-vasculaires, détresse respiratoire, narcose.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit : 943

Nom du produit : Butanol au bleu de bromophénol



V 15.3

Des lésions peuvent apparaître au niveau du foie et des reins.

Autres indications:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 12. Informations écologiques

Mélange

12.1 Écotoxicité

Toxicité aigüe à court terme pour le poisson

CL50 Leuciscus idus (Ide): 1.200 - 1.700 mg/l; 96 h (IUCLID)

Toxicité chronique à long terme pour le poisson

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition Aucune donnée disponible

Toxicité aigüe à court terme pour la daphnia

CE50 Daphnia magna: 1.983 mg/l; 48 h (DIN 38412)

Toxicité chronique à long terme pour la daphnia

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition Aucune donnée disponible

Toxicité aigüe à court terme pour les algues

IC50 Desmodesmus subspicatus (algues vertes): > 500 mg/l; 72 h (IUCLID)

Toxicité chronique à long terme pour les algues

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité 98 %; 28 j (OCDE Ligne directrice 301E)

Facilement biodégradable.

Ratio BOD/ThBOD DBO5 33 % (IUCLID)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: 0,88 (expérimental) (bibliographie)

Une bioaccumulation n'est pas à prévoir.

12.4 Mobilité dans le solAucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le mélange ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Tout déversement dans l'environnement doit être évité

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Transport par route (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU 1120

14.2 Nom d'expédition des Nations unies BUTANOLS

14.3 Classe 3

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Dangereux pour l'environnement --

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur oui

Code de restriction en tunnels D/E

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit: 943

Nom du produit : Butanol au bleu de bromophénol



V 15.3

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU 1120

BUTANOLS 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

14.3 Classe 3 14.4 Groupe d'emballage Ш 14.5 Dangereux pour l'environnement 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU 1120

14.2 Nom d'expédition des Nations unies **BUTANOLS**

14.3 Classe 3 14.4 Groupe d'emballage Ш 14.5 Pollution marine 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur oui F-E S-D

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans rapport

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

WGK 1 (Légèrement dangereux pour l'eau) Classe risque aquatique (WGK)

Restrictions professionnelles Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au

travail et la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé

des femmes enceintes au travail

Substances extrêmement Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes préoccupantes (SVHC)

au-dessus de la limite réglementaire (> 0.1 % (M/M) Règlement CE N°

1907/2006 (REACH), Article 57).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

Liquide et vapeurs inflammables. H226 H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. H318 Peut irriter les voies respiratoires. H335 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous http://www.wikipedia.org.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit: 943

Nom du produit : Butanol au bleu de bromophénol



V 15.3

ANNEXE: extrait du scénario d'exposition (ES n° 2) des travailleurs et de l'environnement applicables à l'utilisation professionnelle de la substance N butanol conformément aux exigences du règlement REACH (règlement (CE) n° 1907/2006).

1. Utilisation professionnelle (Réactif pour analyses)

Secteurs d'utilisation finale

SU 22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie de produit chimique

Substances chimiques de laboratoire PC21

Catégories de processus

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC2 Formulation de préparations

ERC6a Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation

d'intermédiaires)

2. Scénarios contribuants : conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, SpERC ESVOC 4

Quantité utilisée

Quantité journalière par site 133 t

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 m3/d

Facteur de Dilution (Rivière) 10 Facteur de Dilution (Zones côtières) 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Facteur d'Emission ou de Libération: Air 0.05% Facteur d'Emission ou de Libération: Eau 0,02 % Facteur d'Emission ou de Libération: Sol 0%

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des

Eaux Usées

Station municipale de traitement des eaux usées

Débit de l'effluent de la station de

2.000 m3/d

traitement des eaux usées

Efficacité (d'une mesure) 87,4 %

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a SANS OBJET

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %

dans le Mélange/l'Article à moins que spécifié autrement Liquide moyennement volatil Forme Physique (au moment de

l'utilisation)

Température du Processus < 62 °C

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation 5 jours / semaine

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur Intérieur sans ventilation aspirante locale (LEV), Extérieur

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit : 943

Nom du produit : Butanol au bleu de bromophénol



V 15.3

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

CS	Descripteur d'utilisation Msafe	Compartiment	RCR	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition
2.1	ERC2	Eau douce	0,247	ECETOC TRA
		Sédiment d'eau douce	0,805	ECETOC TRA
		Eau de mer	0,566	ECETOC TRA
		Sédiment marin	0,865	ECETOC TRA
		Sol	0,196	ECETOC TRA
		Station d'épuration des eaux usées	< 0,001	ECETOC TRA
2.2	ERC6a	Eau douce	0,156	ECETOC TRA
		Sédiment d'eau douce	0,509	ECETOC TRA
		Eau de mer	0,175	ECETOC TRA
		Sédiment marin	0,568	ECETOC TRA
		Sol	0,198	ECETOC TRA
		Station d'épuration des eaux usées	< 0,001	ECETOC TRA

Travailleurs

CS	Durée d'exposition, route, effet	RCR	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition
2.3	long terme, par inhalation, local	0,1	ECETOC TRA

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Veuillez consulter les documents suivants : ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Chapter R.12: Use descriptor system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterization and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Categories (SPERCs).